Département de l'Yonne

République Française
COMMUNE DE BAGNEAUX

Nombre de membres en exercice : 10	**Séance du 23 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le,15 mai 2025 s'est réunie sous la présidence de
Présents : 7	**Sont présents :** William GEORGES, Grégory BILLEBAUT, Yoan LE GOFF, Jocelyne MANDAGOT, Sylvie MECA, Jean PINGAL, Christian SAPENA
Votants : 9	**Représentées :** Mireille LACHAUME par Christian SAPENA, Mélanie PETIT par William GEORGES
	Absente : Dominique LAFFONT
	Secrétaire de séance : Yoan LE GOFF

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal du 28 Mars
- Nomination du secrétaire de séance
- Adhésion de la commune de Chaumont à la SMAEP
- Participation des communes aux travaux de la gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque pour le Syndicat de Gendarmerie
- Tableau d'indemnités de fonction des élus
- Désignation d'un référent "ambroisie"

Questions diverses

- Adhésion SACEM
- Accord de principe classe de mer 2026 pour les CM1 et CM2
- Comblement d'une ancienne carrière
- 14 Juillet

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.
Monsieur Yoan LE GOFF est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025
9 VOIX "POUR" SANS RESERVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Objet : ADHESION SMAEP DE LA COMMUNE DE CHAUMONT DE 2025 019

Le Maire présente la demande d'adhésion au SMAEP de la commune de Chaumont (89).

L'adhésion de cette commune a été acceptée par le comité syndical de la SMAEP en date du 1er Avril 2025. Les collectivités membres du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est/Sources des Salles doivent se prononcer également sur cette demande d'intégration.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent l'intégration de la commune de Chaumont.

RESULTAT DU VOTE :
9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 voix "abstentions"

Objet : PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LA CASERNE DE GENDARMERIE DE_2025_020

Le Président du Conseil Syndical de gendarmerie a délibéré pour que les dépenses de travaux sur le bâtiment de la caserne de gendarmerie soit réparties entre les communes membres à 50% pour la commune de Villeneuve l'Archevêque et 50% pour l'ensemble des autres communes.

La quote part a été calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser sur le bâtiment de la caserne de gendarmerie,

Les membres du Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTENT de verser la somme de 534,92 € au Syndicat de Gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque ;
AUTORISENT Le Maire à procéder au versement et à signer les documents nécessaires à cette fin ;
DIT que les crédits sont prévus au budget ;

RESULTAT DU VOTE :
9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 voix "abstention

Objet : TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS AU 1ER JUIN 2020 DE_2025_021

Vu les élections municipales du 15 Mars 2020,
Vu la délibération n°2020.009 du 23 Mai 2020 validée par la Préfecture,
Vu que le tableau des indemnités des élus n'a pas été joint à la délibération susvisée,
A la demande de la trésorerie de Sens, la commune doit procéder à l'envoi du tableau des indemnités de fonction des élus non joint à la délibération n°2020.009 du 23 Mai 2020 afin d'être en conformité avec la loi.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ces indemnités valables du 1er juin 2020 (annexe en pièce jointe).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT le tableau des indemnités du 1er juin 2020 valable jusqu'au remplacement du tableau des indemnités de fonction des élus validé le 5 Octobre 2023 pour application au 1er janvier 2024.

RESULTAT DU VOTE :
9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 voix "abstention

Objet : REFERENT AMBROISIE DE_2025_022

Dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambroisie mis en place dans le département de la région Bourgogne Franche Comté,

Le Conseil Municipal, à la demande de l'Etat, doit désigner un référent ambroisie visant à appuyer l'action de lutte au plus près du terrain pour une meilleure efficacité. L'Agence FREDON BFC est

chargée d'animer le réseau de référents communaux et intercommunaux sur la région. Le référent a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés pour les inciter à prendre les mesures appropriées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- DESIGNE Madame Jocelyne MANDAGOT en tant que référent Ambroisie.

RESULTAT DU VOTE :
9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 voix "abstentions"

QUESTIONS DIVERSES :

Adhésion SACEM : 158.01 € pour l'année.
Accord de principe pour la classe de mer de 2026 pour les élèves de CM1/CM2.
Comblement d'une ancienne carrière : demande préalable d'urbanisme à établir par le demandeur.
Repas du 14 juillet : Couscous
Réclamation anonyme concernant les bruits de moto à répétition.
Un arbre penche dangereusement sur la RD20.
Rappel du paiement des affouages.

Fin de séance 19 heures 45

Le secrétaire de séance
Yoan LE GOFF

Le Maire
William GEORGES